

EPL41 - Lycée Horticole de Blois
Module d'adaptation professionnelle

RESPONSABILITES ET ETHIQUE EN ANIMALERIE

Disciplines et horaires attribués :	Horaire global	56 h
	Informatique :	9 h
	Français :	21 h
	Zootecnie :	26 h

Classes concernées :

- 1^{ère} et terminale Bac Pro Productions Horticoles

Opportunité :

La commercialisation d'animaux de compagnie n'est pas un commerce ordinaire : il concerne des animaux et à ce titre ne peut s'envisager sans le souci de leur santé, de leur bien être ou encore de la protection des ressources vulnérables que peuvent constituer certaines espèces dans leur zone géographique d'origine et des dangers que ferait courir à cette ressource un commerce mal contrôlé.

L'introduction des notions d'éthique et d'équité dans le commerce prend sens au-delà du seul commerce des animaux de compagnie. Il constitue une dimension incontournable du contexte dans lequel les futurs diplômés auront à exercer leur activité.

A ce titre, cet enseignement participe de la volonté du projet d'établissement et des équipes pédagogiques d'inscrire leur enseignement dans un projet éducatif faisant une large place au développement durable.

Cette vue large sur le secteur des animaux de compagnie, et celui du commerce en général, vise également à aider les élèves à situer leur projet professionnel.

Enfin, par les activités qui seront mises en œuvre, cet enseignement permet des acquisitions méthodologiques transversales ; c'est le cas notamment lorsqu'il s'agit de débattre et d'argumenter autour de la notion d'éthique professionnelle.

Objectif général du MAP:

Se préparer à l'obtention des certificats de capacité pour la vente d'espèces animales domestiques et non domestiques en intégrant une dimension éthique.

Objectifs de l'EIE

OBJECTIF 1. Connaître les bases de la protection animale

OBJECTIF 2. Connaître les bases de la prévention pour devenir un animalier responsable

OBJECTIF 3. Situer la commercialisation des animaux de compagnie dans une perspective d'éthique et de commerce équitable

Présentation du module, condition d'atteinte des objectifs :

Ce module vise à faire acquérir aux élèves des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être permettant au futur vendeur d'animaux de compagnie de déposer ses dossiers de demande de certificats de capacité « vente d'espèces animales domestiques et non domestiques » auprès des autorités compétentes et d'intégrer la dimension éthique dans ses actions et dans ses discours.

Le module professionnel MP7 aborde la législation appliquée en animalerie, mais ne propose pas la constitution des dossiers de demande de certificats de capacité. Ce MAP permettra aux élèves d'avoir en leur possession ces deux dossiers complétés à la fin de leur formation.

Si les modules professionnels MP2, MP4 et MP5 n'évoquent pas les notions d'éthique et d'équité dans le commerce, le bien-être animal est expressément mentionné en MP6. Sur ce point, ce MAP se propose de compléter cet enseignement en s'éloignant du seul contexte du point de vente pour l'élargir au contexte des possesseurs d'animaux familiers et de la société en général.

Outre des apports de connaissances et des recherches documentaires, la mise en oeuvre de ce MAP suppose des interventions (DDPP, ONCFS,...) et observations sur les animaux dans l'animalerie pédagogique, ainsi que des visites d'entreprise, de structures, notamment associatives, en rapport avec les thèmes traités (SPA,...).

Afin de rendre attractive la partie philosophique, un travail de réflexion est nécessaire, sous forme de travaux dirigés. Ainsi les différents courants de protection animale, des notions d'éthique, d'obligations, de performance à court terme et à long terme, de maltraitance morale et physique pourront être abordées, de même que celle de commerce équitable, rapportée à l'animalerie.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation :

OBJECTIF 1 : Définir le bien-être animal

1-1 Les facteurs du bien-être animal

- Les paramètres environnementaux
- Les paramètres nutritionnels
- Les paramètres sanitaires
- Les paramètres comportementaux
- Les paramètres de sécurité

1- 2 L'évaluation du bien-être animal

- Les signes de bien-être
- Les signes de mal-être

OBJECTIF 2 : Situer la commercialisation des animaux de compagnie dans une perspective d'éthique

2.1 L'image de l'animal à travers le monde

2.2 Les différents mouvements de protection animale

- Le welfarisme
- L'abolitionnisme
- Les mouvements intermédiaires (« Care », gradualisme,...)

2.3 Les spécificités de la vente de vivant en matière d'éthique

- Les notions d'éthique et de morale
- La contradiction apparente entre « éthique » et « performance »
- L'éthique de l'animalier au quotidien

OBJECTIF 3 : Constituer les dossiers de demande des certificats de capacité pour les espèces domestiques et non domestiques.

3-1 Connaître les modalités d'obtention des certificats de capacité relatives à la vente des espèces animales domestiques et non domestiques

- Rappel de la réglementation
- Les conditions d'obtention du certificat de capacité relatif aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces animales domestiques
- Les conditions d'obtention du certificat de capacité pour la vente d'animaux de d'espèces non domestiques

3-2 Connaître les procédures administratives liées au certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

- Compléter des documents administratifs
- Rédiger une déclaration sur l'honneur
- Rédiger un curriculum vitae
- Constituer le dossier de demande avec les pièces justificatives

3-3 Connaître les procédures administratives liées au certificat de capacité pour la vente d'animaux d'espèces non domestiques

- Compléter des documents administratifs
- Établir la liste des espèces pour lesquelles le certificat de capacité est demandé
- Rédiger une déclaration sur l'honneur
- Rédiger un curriculum vitae
- Établir la description des installations et des conditions de détention des animaux, à partir d'un exemple théorique (identification de l'établissement – espèces ou groupes d'espèces – mesures d'hygiène – prévention des maladies)
- Constituer le dossier de demande avec les pièces justificatives